



CRITICAL | **ECOSYSTEM**
PARTNERSHIP FUND

Hotspot de la biodiversité des îles des Caraïbes

APPEL A PROPOSITIONS

Cet appel à propositions est destiné aux projets régionaux qui interviendront dans au moins deux des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, République Dominicaine, Grenade, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Bahamas¹.

Cet appel à propositions est également destiné aux projets intervenant dans un seul pays parmi les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Bahamas.

Petites subventions : Ouverture de l'appel à propositions : 21 septembre 2011
Date limite de soumission : 17 octobre 2011

Grosses subventions : Ouverture de l'appel à propositions : 21 septembre 2011
Date limite de soumission : 24 octobre 2011

¹ L'approbation par le CEPF d'investir en Dominique, Grenade, Bahamas, Saint-Christophe-et-Niévès et Saint-Vincent est conditionnée par l'approbation des points focaux opérationnels du FEM.

A. Introduction

Désignée par le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (*Critical Ecosystem Partnership Fund* - CEPF) comme équipe régionale de mise en œuvre dans le hotspot de la biodiversité des îles des Caraïbes, L'Institut Caraïbe des Ressources Naturelles (*Caribbean Natural Resources Institute* - CANARI) a déjà lancé deux appels à propositions en 2011 pour des projets d'intervention en Haïti, en Jamaïque et en République Dominicaine.

L'équipe régionale de mise en œuvre lance actuellement un appel à propositions sous forme de lettres d'intention (LDI) auquel peuvent participer des organisations non-gouvernementales, groupes communautaires, entreprises privées, universités et autres organisations de la société civile pour mener des projets régionaux, multi-pays. Cet appel est également destiné aux projets dans un seul pays parmi la Dominique, Grenade, Bahamas, Saint-Christophe-et-Niévès et Sainte-Lucie.

Les propositions pour des projets à l'échelle d'un pays, en République Dominicaine, en Haïti ou en Jamaïque ne seront pas considérées car ces pays ont été pris en compte lors des deux premiers appels à propositions. Lors du prochain appel, ces propositions seront de nouveau considérées.

Les propositions sont évaluées en fonction du degré de conformité avec les directions stratégiques du profil d'écosystème du CEPF (voir section B ci-dessous).

A ce stade, CANARI apportera son soutien aux candidats prospectifs pour rédiger leurs LDI. Le CEPF est une initiative conjointe de Conservation International, de l'Agence française de développement, du Fonds pour l'environnement mondial, du gouvernement japonais, de la Fondation John D. et Catherine T. Macarthur et de la Banque mondiale.

Le CEPF accorde des subventions aux organisations de la société civile afin d'aider à conserver les hotspots de la biodiversité, les zones les plus riches sur le plan biologique qui sont également les zones les plus menacées. Un objectif fondamental est d'impliquer la société civile dans la conservation de certains écosystèmes de hotspots parmi les plus critiques, et de leur permettre d'en tirer parti.

Le créneau d'investissement dans le cadre du processus d'allocation de subventions du CEPF pour le hotspot des îles des Caraïbes a été formulé à l'aide d'un processus intégrateur et participatif, impliquant la société civile, les bailleurs de fonds et les parties prenantes gouvernementales de toute la région. Elle se base également sur l'analyse des informations rassemblées lors du processus de préparation du profil d'écosystème.

B. L'objectif et les résultats du Profil d'écosystème

[Le profil d'écosystème du hotspot des îles des Caraïbes](#) présente le hotspot de manière générale, notamment en termes d'importance biologique, de répercussions des changements climatiques, de principales menaces et de causes principales de la perte de biodiversité, de contexte socioéconomique et d'investissements actuels pour la conservation.

La rédaction du profil d'écosystème du hotspot des îles des Caraïbes a été appuyée par des consultations de parties prenantes et des recherches par des experts, sous la coordination de BirdLife International (Programme des Caraïbes), en collaboration avec Durrell Wildlife Conservation Trust / Université de Bath et New York Botanical Garden, et avec l'appui technique du Center for Applied Biodiversity Science de Conservation International. Ont contribué à l'élaboration du profil près de 200 parties prenantes représentant plus de 160 institutions gouvernementales et non gouvernementales.

Ce profil insiste sur les objectifs de conservation – des résultats liés à la biodiversité permettant de mesurer le succès des investissements – qui servent de références scientifiques à l'orientation géographique et thématique de l'investissement du CEPF. Ces objectifs doivent être atteints pour empêcher les extinctions d'espèces et freiner la perte de la biodiversité. Les résultats sont définis à trois niveaux : à celui des **espèces** (extinctions évitées), des **sites** (zones protégées) et des **paysages** (corridors consolidés). Lorsque ces objectifs sont atteints grâce à la conservation sur le terrain, ils deviennent alors des résultats avérés.

Sur la base des résultats de cette étude, le CEPF investira 6,9 millions de dollars US afin d'appuyer la conservation de 45 des **zones clés pour la biodiversité de haute priorité** (Key Priority Areas – KBAs) (which are further subdivided into highest priority and other priority KBAs) et de six **corridors de conservation**² dans la région. CEPF will issue staggered calls for proposals for the duration of the investment period, to be awarded under strategic directions that are delineated below.

Les pays éligibles à des investissements dans le hotspot par le CEPF comprennent **Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Dominique, République Dominicaine, Grenade, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines**. L'approbation par le CEPF d'investir en Dominique, Grenade, Bahamas, Saint-Christophe-et-Niévès et Saint-Vincent est conditionnée par l'approbation des points focaux opérationnels du FEM.

² Veuillez noter que les corridors comprennent les regroupements de zones clés de la biodiversité de haute importance du fait de leur importance pour le maintien de la résilience des écosystèmes, des valeurs des services écosystémiques ainsi que le maintien de la santé et de la richesse de la diversité biologique du hotspot.

C. La Stratégie d'Investissement du CEPF – Directions Stratégiques et Priorités d'Investissement

Le document présente aussi la stratégie d'investissement sur cinq ans (2010 à 2015) du CEPF dans la région. Cette stratégie comprend un ensemble d'opportunités stratégiques de financement, nommées **orientations stratégiques** qui sont décomposées en **priorités d'investissement**, définissant les types d'activités éligibles au financement du CEPF.

Le profil d'écosystème ne fournit pas des concepts précis de projets car ce seront aux groupes de la société civile de développer des projets pour une demande de financement auprès du CEPF.

Il est essentiel que les candidats consultent attentivement le profil d'écosystème du hotspot de la biodiversité des îles des Caraïbes, en particulier le créneau et la stratégie d'investissement du CEPF, afin de préparer une lettre de renseignements qui soit stratégiquement présentée. Le profil peut se consulter sur le site web du CEPF :

http://www.cepf.net/Documents/Final_Caribbean_EP_French.pdf

Chaque proposition ne doit être à l'appui que d'**une seule** des directions stratégiques ci-dessous afin que leur financement soit approuvé. Les candidats peuvent soumettre une ou plusieurs lettres d'intention.

Tableau n° 1: Directions stratégiques et Priorités d'investissement

Directions stratégiques du CEPF	Priorités d'investissement du CEPF
1. Amélioration de la protection et de la gestion de 45 zones clés pour la biodiversité prioritaires	1.1 Préparation et mise en œuvre de plans de gestion pour les 17 zones clés de plus haute importance
	1.2 Renforcement du statut de protection légale dans les 28 autres zones clés pour la biodiversité
	1.3 Meilleure gestion des espèces envahissantes dans les 45 zones clés pour la biodiversité
	1.4 Appui à la création ou au renforcement de mécanismes de financement durable
2. Intégration de la conservation	2.1 Prise en compte systématique de la

de la biodiversité dans la planification et la mise en œuvre de l'aménagement et du développement, dans six corridors de conservation	conservation de la biodiversité et des services écologiques dans les politiques, les projets et les plans de développement, en mettant l'accent sur les principales menaces comme le développement non durable du tourisme, le secteur minier, l'agriculture et les changements climatiques
	2.2 Renforcement des systèmes publics et privés d'aires protégées en améliorant ou en lançant des instruments légaux innovants de conservation
	2.3 Préparation et appui aux plans participatifs, locaux et à l'échelle d'un corridor, d'utilisation des terres pour orienter les efforts de développement et de conservation
	2.4 Promotion du tourisme de nature, ainsi que de l'agriculture et la pêche durables, pour renforcer la connectivité et la résilience des écosystèmes et pour promouvoir des moyens d'existence durables
3. Appui à la société civile des Caraïbes pour conserver la biodiversité en renforçant les capacités institutionnelles locales et régionales et en encourageant la collaboration des parties prenantes	3.1 Appui aux efforts de renforcement des capacités institutionnelles des organisations de la société civile pour des initiatives et des actions de conservation
	3.2 Facilitation d'approches locales et régionales de mise en réseau, d'apprentissage et de partage des bonnes pratiques pour renforcer l'engagement des parties prenantes dans la conservation de la biodiversité

D. Zones clés de la biodiversité éligibles

Le tableau suivant présente une liste des zones clés pour la biodiversité de première importance pour l'investissement du CEPF dans les Caraïbes.

Tableau n° 2

Zone clé pour la biodiversité de la plus haute priorité³	Pays
Bahoruco Oriental	République Dominicaine
Jaragua National Park	République Dominicaine
Loma La Humeadora	République Dominicaine
Sierra de Bahoruco	République Dominicaine
Valle Nuevo	République Dominicaine
Citadelle	Haïti
Plaisance	Haïti
Massif de la Hotte	Haïti
Massif de la Selle	Haïti
Morne Bailly	Haïti
Catadupa	Jamaïque
Cockpit Country	Jamaïque
Dolphin Head	Jamaïque
Hellshire Hills	Jamaïque
Litchfield Mountain–Matheson's Run	Jamaïque
Peckham Woods	Jamaïque
Portland Ridge and Bight	Jamaïque

³ Les propositions pour travailler dans les KBA de plus haute importance peuvent se justifier sous n'importe quelle direction stratégique ou priorité d'investissement.

Autres zones clés prioritaires pour la biodiversité⁴	
Offshore Islands	Antigua-et-Barbuda
Booby Cay	Bahamas
Graham's Harbour	Bahamas
Southern Great Lake	Bahamas
Scotland District	Barbade
Armando Bermudez National Park	République Dominicaine
Ebano Verde Scientific Reserve	République Dominicaine
Enriquillo Lake	République Dominicaine
Haitises	République Dominicaine
Loma Guaconejo	République Dominicaine
Loma Quita Espuela	République Dominicaine
Nalga de Maco-Río Limpio	République Dominicaine
PN Jose del Carmen Ramirez	République Dominicaine
Beausejour/Grenville Vale	Grenade
Mount Hartman	Grenade
Black River Great Morass	Jamaïque
Bluefields	Jamaïque
Brazillito Mountains	Jamaïque
Mandele Dry Forest	Sainte-Lucie
North-east coast	Sainte-Lucie
Point Sables	Sainte-Lucie

⁴ Les propositions pour travailler dans les KBA de plus haute importance peuvent se justifier sous n'importe quelle direction stratégique ou priorité d'investissement **à l'exception** de la *Priorité d'investissement 1.1 Préparation et mise en œuvre de plans de gestion pour les 17 zones clés de plus haute importance.*

Colonarie Forest Reserve	Saint-Vincent
Cumberland Forest Reserve	Saint-Vincent
Dalaway Forest Reserve	Saint-Vincent
Kingstown Forest Reserve	Saint-Vincent
La Soufrière National Park	Saint-Vincent
Mount Pleasant Forest Reserve	Saint-Vincent
Richmond Forest Reserve	Saint-Vincent

La conservation à plus long terme de certaines KBA nécessite le renforcement des sites interconnectés par leurs paysages à travers des corridors de conservation afin d'assurer des processus écologiques et évolutionnaires de grande envergure ainsi que la résilience des écosystèmes. La conservation des corridors regroupent ces zones clés de la biodiversité de haute importance qui permettent de maintenir la résilience de l'écosystème, des valeurs des services écosystémiques ainsi que la santé et la richesse de la biodiversité du hotspot. Le tableau ci-dessous répertorie les corridors de conservation identifiés dans la région.

Tableau n° 3 : Corridors de la conservation

N°	Corridor de conservation	Zone clé pour la biodiversité	Pays
1	Cockpit Country-North Coast Forest-Black River Great Morass	North Coast Forest ; Cockpit Country; Catadupa ; Litchfield Mountain-Matheson's Run ; Black River Great Morass	Jamaïque
2	Aire protégée de Portland Bight	Hellshire Hills ; Portland Ridge and Bight ; Brazillito Mountains ; Milk River	Jamaïque
3	Massif du Nord	Plaisance ; Morne Bailly ; Citadelle	Haïti
4	Massif de la Selle – Jaragua–Bahoruco–Enriquillo binational corridor	Massif de la Selle (Haïti) ; Lago Enriquillo (République dominicaine) ; Sierra de Bahoruco (République dominicaine) ; Parque Nacional Jaragua (République	Haïti ; République Dominicaine

		dominicaine)	
5	Cordillera Central	Parque Nacional Armando Bermúdez; Loma Nalga de Maco y Rio Limpio; Parque Nacional José del Carmen Ramírez; Loma La Humeadora; Valle Nuevo; Reserva Científica Ébano Verde	République Dominicaine
6	Central Mountain Range	Colonarie Forest Reserve ; Cumberland Forest Reserve ; Dalaway Forest Reserve ; Kingstown Forest Reserve ; La Soufrière National Park ; Mount Pleasant Forest Reserve ; Richmond Forest Reserve	Saint-Vincent-et-les-Grenadines

E. Critères d'éligibilité

Qui peut faire une demande de subvention du CEPF?

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les entreprises privées, les universités et les autres candidats de la société civile peuvent demander du financement. Les organisations doivent avoir leur propre compte bancaire et être autorisées à recevoir des dons en vertu de la législation nationale en vigueur.

Les entreprises ou institutions publiques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- i. a une personnalité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ;
- ii. possède l'autorité de demander et de recevoir des fonds privés ; et
- iii. ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.

En cas de doutes sur l'éligibilité ou la probabilité de recevoir un financement du CEPF, veuillez contacter l'équipe régionale de mise en œuvre à : cepf-rit@canari.org ;

Les subventions ne peuvent pas s'utiliser pour :

- i. l'achat de terres, la réinstallation involontaire de personnes, notamment la modification des usages du sol ou l'interdiction d'accès aux utilisations traditionnelles des ressources naturelles, ou des activités qui ont des effets

- néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- ii. des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou des activités de projet qui ne sont pas généralement acceptées par ces communautés ;
 - iii. le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance singulière d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle).

Le CEPF évalue non seulement les mérites techniques d'un projet, mais également ses ramifications sociales et environnementales. Ainsi, le processus de cycle de projet comprend des procédures relatives à l'environnement et aux populations.

Le CEPF a pour principe fondamental de prévenir et d'atténuer tout préjudice aux personnes. Par conséquent, les préoccupations d'ordre écologique et social font partie intrinsèque de la gestion du cycle de projet. Toutes les activités proposées doivent respecter les politiques de sauvegarde et les politiques sociales du CEPF :

http://www.cepf.net/Documents/CEPF_safeguard_policies_french.pdf

Le CEPF favorise les propositions qui font preuve des caractéristiques suivantes :

- i. Un appui direct à la stratégie du CEPF afin d'atteindre des résultats de conservation durables et significatifs ;
- ii. L'existence d'un cofinancement ou la capacité d'apporter des fonds supplémentaires ;
- iii. La preuve d'une bonne coordination avec d'autres organisations afin de réduire la duplication des efforts et de créer des synergies ;
- iv. L'existence de partenariats ou d'alliances avec une ou plusieurs organisations ;
- v. Des candidatures appuyées par d'autres organismes ou autorités reconnus ;
- vi. Des projets régionaux ou transnationaux ;
- vii. De projets clairs de continuation et / ou de reproduction à la fin de la période de financement initial par le CEPF ;
- viii. L'appui aux communautés indigènes et locales à travers des activités de cogestion pour la conservation de la biodiversité et à travers des mesures qui étendent les droits d'utilisation des ressources et les droits fonciers des communautés locales.

Le CEPF exigera une lettre d'autorisation de l'autorité de gestion pertinente pour travailler dans les aires protégées.

F. Processus de sélection

Les parties prenantes éligibles sont maintenant invitées par CANARI et le CEPF à soumettre leurs lettres de renseignements. Les directives relatives à la lettre de demande sont disponibles en anglais, en français et en espagnol à l'adresse suivante :

<http://www.cepf.net/grants/apply/Pages/default.aspx>

Les projets ne doivent appuyer **qu'une seul** des directions stratégiques (n° 1 à 3) présentées dans le Tableau n° 1 et expliquées en détail dans [le profil d'écosystème du hotspot des îles des Caraïbes](#).

Les dates d'ouverture et de clôture du premier appel à propositions sont :

<u>DATE D'OUVERTURE :</u>	21 septembre 2011
----------------------------------	--------------------------

<u>DATE LIMITE des candidatures pour des petites subventions (montant inférieur ou égal à 20000 dollars US) :</u>	17 octobre 2011
--	------------------------

<u>DATE LIMITE des candidatures pour des grosses subventions (montant supérieur à 20000 dollars US):</u>	24 octobre 2011
---	------------------------

Les projets multi-pays sont particulièrement ciblés par cet appel à lettres d'intention. Il est également ouvert aux projets destinés à intervenir dans un des pays suivants, éligibles au soutien CEPF dans la région : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Bahamas.

D'autres voies de financement seront ouvertes durant la suite de la période d'investissement de cinq ans qui se termine en 2015. Ces appels comporteront des directives précises sur la portée géographique et les procédures de candidature.

Le CEPF accorde deux types de subventions pour la conservation de la biodiversité. Avant de soumettre leurs lettres d'intention formelles, les candidats sont invités à discuter de leurs idées de propositions et de leur éligibilité auprès de l'équipe régionale de mise en œuvre de CANARI qui peut être contactée à l'adresse électronique suivante : cepf-rit@canari.org.

Veillez suivre les étapes ci-dessous afin de poser votre candidature pour une petite ou grosse subvention :

1. Petite subvention d'un montant inférieur ou égal à 20.000 dollars US

Important: Avant de soumettre votre Lettre d'Intention (LDI), veuillez adresser toute demande à cepf-rit@canari.org. Afin de faciliter la réponse aux requêtes, merci d'envoyer toute question à l'équipe régionale avant la date limite du **12 octobre 2011**.

- Les subventions d'un montant inférieur ou égal à 20 000 dollars US seront attribuées par l'équipe régionale de mise en œuvre dans le cadre d'un programme de petites subventions.
- Une fois la lettre de renseignements complétée, envoyez un courriel cepf-rit@canari.org en joignant le document complété.

- Vous recevrez un accusé de réception de la demande.
- **Les lettres de renseignements complétées suffiront comme propositions pour les subventions de ce montant.**
- L'équipe régionale de mise en œuvre peut demander des documents supplémentaires lors de la période d'examen du dossier, ainsi qu'une lettre d'autorisation du gouvernement du pays en question. Les décisions sont prises par l'équipe régionale avec l'implication du comité régional consultatif indépendant (*Regional Advisory Committee – RACC*) à partir des conditions des sections C, D et E du présent document ainsi qu'à partir des évaluations financières et programmatiques et des discussions avec les candidats.
- L'équipe régionale de mise en œuvre attribuera des subventions de 20 000 dollars US ou moins, communiquera aux candidats ses décisions et documentera les résultats du projet.
- L'équipe régionale de mise en œuvre peut organiser des visites de terrain auprès des candidats et aider ces derniers à élaborer leurs plans, notamment la constitution de partenariats. L'équipe régionale de mise en œuvre peut également organiser une procédure de revue externe.
- **Durée de traitement de la demande : 4 à 6 mois**

2. Subventions dépassant 20000 dollars US

Important: Avant de soumettre votre Lettre d'Intention (LDI), veuillez adresser toute demande à cepf-rit@canari.org. Afin de faciliter la réponse aux requêtes, merci d'envoyer toute question à l'équipe régionale avant la date limite du **19 octobre 2011**.

- **Une procédure en deux temps est requise pour les subventions de cette catégorie.**
 - Première étape : L'équipe régionale de mise en œuvre, le comité régional consultatif et le CEPF effectueront une première sélection sur la base de la lettre de renseignements et, en fonction de la décision prise à partir de la LDI, soumettront une lettre de recommandation au secrétariat du CEPF.
 - Deuxième étape : Si cette lettre remplit les critères décrits dans les sections C, D et E de ce document, le candidat sera invité par au secrétariat du CEPF à soumettre une proposition complète de projet.

- L'équipe régionale de mise en œuvre apportera une assistance aux candidats pour préparer à la fois les lettres de renseignement et les propositions complètes de projet.
- Une fois la lettre de renseignements remplie pour un projet dépassant 20000 dollars US, envoyez un courriel à l'adresse cepfgrants@conservation.org en joignant la demande complétée.
- Vous recevrez un accusé de réception.
- **Durée de traitement de la demande : 6 à 10 mois.**

Il est préférable de ne pas soumettre les lettres d'intention en support papier.

Tous les candidats doivent soumettre une lettre d'intention et il est dans l'intérêt des candidats de remettre leur candidature suffisamment tôt, afin que l'examen et le traitement de leurs demandes commencent plus tôt. Les parties intéressées qui ne seront pas prêtes à soumettre une lettre d'intention peuvent éventuellement contacter CANARI afin de discuter de futures demandes potentielles de subvention.

G. Coordonnées de l'équipe régionale

L'adresse principale de l'équipe régionale de mise en œuvre est : cepf-rit@canari.org

Les membres de l'équipe régionale de mise en œuvre sont :

- Anna Cadiz, Chef de l'équipe régionale de mise en œuvre
anna@canari.org
- Nicole Brown, Coordinatrice nationale en Jamaïque
nicolebrown@canari.org
- Leida Buglass, Coordinatrice nationale en République Dominicaine
leidabuglass@canari.com
- Paul Judex Edouarzin, Coordinateur national en Haïti
pauledouarzin@canari.org

Site web de CANARI : www.canari.org

H. Ressources du CEPF

1. Le profil d'écosystème des Iles des Caraïbes -
http://www.cepf.net/Documents/Final_Caribbean_EP_French.pdf
2. A propos du CEPF -
http://www.cepf.net/fr/A_propos_du_CEPF/Pages/default.aspx
3. Fiches de données –
http://www.cepf.net/resources/publications/Pages/fact_sheets.aspx
4. Directives relatives à la lettre de demande –
http://www.cepf.net/grants/apply/Pages/directives_relatives.aspx
5. Base de données des projets (*en anglais*) -
http://www.cepf.net/grants/project_database/Pages/default.aspx
6. Politiques de sauvegarde et politiques sociales du CEPF –
http://www.cepf.net/Documents/CEPF_safeguard_policies_french.pdf